



Vide-grenier intérieur d'Automne

Dossier d'inscription

Dimanche 15 Novembre 2026

Maison de quartier Fontaine Lestang

59 rue Vestrepain - 31100 Toulouse

vide.grenier.flestang@gmail.com

**Formulaire à envoyer par la Poste ou à déposer dans la boîte à lettres du FEPEB
avant le dimanche 1er Novembre**

Adresse postale

**Foyer d'Education Populaire Etienne Billières - Vide-grenier d'automne
59 rue Vestrepain, 31100, TOULOUSE**

- Chèque d'inscription à l'ordre du Foyer d'Education Populaire Etienne Billière
- Copie recto verso de votre pièce d'identité
- Attestation sur l'honneur signée pour les particuliers **page 1**
- Contrat de participation complété **page 2-3**

Le montant de l'inscription s'élève à **15 euros** - ou **10 euros** pour celles ayant choisi d'apporter une pâtisserie ou une tarte salée maison - à payer en chèque (joindre le chèque au dossier). Une buvette (boissons, snacks) sera assurée par le Fepeb tout au long de la journée.

Attestation sur l'honneur (2 ventes au déballage max. / an)

Je soussigné(e), ... né-e le
à domicilié(e) (adresse complète)

déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à le

Signature :

Vide-grenier intérieur d'Automne

Contrat de participation

Dimanche 15 Novembre 2026

Maison de quartier Fontaine Lestang

59 rue Vestrepain - 31100 Toulouse

vide.grenier.flestang@gmail.com

Conditions particulières

Il a été convenu entre les parties sous signataires ci-après nommées exposant-e et organisateur ce qui suit :

L'exposant :

Prénom, Nom :

Adresse postale :

Adresse email :

N° de téléphone :

L'organisateur :

Foyer d'Education Populaire Etienne Billières

Maison de quartier Fontaine Lestang - 59 rue Vestrepain - 31100 Toulouse, vide.grenier.flestang@gmail.com

Nature, lieu et date de l'événement :

Vide-grenier intérieur d'Automne

Dimanche 15 novembre 2026 de 8h à 17h à la Maison de quartier Fontaine Lestang 59 rue Vestrepain, Toulouse.

Installation : Samedi 14 novembre de 18h à 19h, dimanche 15 novembre de 7h à 8h.

Fin du remballage : Dimanche 15 Novembre à **17h30**.

Montant et nature des prestations :

L'organisateur demande à l'exposant pour un emplacement de deux mètres linéaires la somme de 15 euros (ou 10 euros si l'exposant participe à la buvette via la préparation d'une pâtisserie salée / sucrée maison) à régler par chèque à l'ordre du FEPEB.

Aucun pourcentage ne sera réclamé sur les ventes que l'exposant aura effectuées dans le cadre de la manifestation.

Présentation :

L'exposant, pour le bon déroulement de son exposition, se doit d'être présent tout au long de la manifestation ou de se faire représenter par un tiers de son choix. Le représentant doit alors être signalé en tant que tel à l'organisateur.

L'organisateur se réserve la décision de la mise en place et de l'attribution des stands à chaque exposant ainsi que le déroulement de la manifestation. L'organisateur se charge de la communication de la manifestation.

La manifestation est ouverte uniquement aux particuliers.

Les exposants devront remplir l'attestation sur l'honneur de non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (cf : page 1)

Entrée libre pour les visiteurs.

Ventes :

L'exposant est entièrement responsable des ventes effectuées lors du Vide-grenier d'Automne. Les prix des produits devront être inférieurs à ceux pratiqués en magasins.

Type de matériel exposé à la vente par l'exposant :

Conditions générales

La durée de l'événement étant déterminée dans ces conditions particulières, le contrat prend fin automatiquement à la date fixée de clôture.

Annulation :

Toute demande de désistement devra être communiquée à l'organisateur au plus tard 7 jours avant l'événement. Dans le cas contraire et si un remplaçant ne peut être trouvé, nous ne pourrions pas rembourser la somme versée.

Si la manifestation ne pouvait avoir lieu pour cas de force majeure, la responsabilité des organisateurs se limiterait au remboursement du montant perçu.

Responsabilité :

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation survenus durant les heures d'ouverture et de fermeture de la manifestation. Le matériel et les produits présentés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire ou de l'exposant qui en a la charge.

L'organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne les accidents qui peuvent survenir pendant les manœuvres d'installation et de remballage de la manifestation. L'exposant se doit de respecter le lieu et le matériel mis à sa disposition. En cas de dégradation majeure, l'organisateur sera en droit de réclamer des indemnités à l'exposant responsable.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du présent contrat de participation à la manifestation et m'engage à le respecter dans l'intérêt de l'ensemble de l'organisation.

☐ Je serais disponible pour le repliage et rangement des tables de 17h30 à 18h.

Date et signature des deux parties précédée de la mention : « Lu et approuvé. »

Fait à , le

L'exposant

L'organisateur (FEPEB)